



Municipales 2020 – TOULOUSE ANTICAPITALISTE

Nouveau Parti Anticapitaliste 31

9, rue Corneille
31 100 Toulouse
0675243380
npa31.org



Toulouse, le 28 février 2020

Réponse au DAL 31 – Questionnaire Municipales à Toulouse

Madame, monsieur,

Vous trouverez ci-dessous nos réponses au questionnaire que vous nous avez envoyé le 24 février 2020.

Vous trouverez également en ligne notre [programme complet sur les questions relatives au logement](#) dans le cadre des élections municipales.

Recevez, madame, monsieur, nos sincères salutations anticapitalistes

Pour la liste « Toulouse Anticapitaliste »

Pauline SALINGUE
Nicolas MOUSSET

RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE ADRESSÉ PAR LE DAL 31 AUX CANDIAT·E·S AUX MUNICIPALES DE TOULOUSE

1) DAL 31 : QUELLES MESURES CONCRETES ALLEZ-VOUS PRENDRE CONTRE LA SITUATION DU SANS-ABRISME A TOULOUSE ?

TOULOUSE ANTICAPITALISTE : RÉQUISITIONNER LES LOGEMENTS, INTERDIRE DES EXPULSIONS.

Comme vous le rappelez en préalable à cette question, il y a à Toulouse 1 personne sans-abri pour 5 logements vacants. Il y a donc de quoi mettre tout le monde à l'abri, avec un peu de volonté politique. La municipalité doit prendre tous les arrêtés de réquisition de logements vides nécessaires pour ne plus laisser personne à la rue. Nous encourageons les habitants, qu'ils soient ou non mal logés ou sans abri, à s'organiser pour recenser ces milliers de logements vacants et nous soutenons dès aujourd'hui les occupations de bâtiments (Achille Viadieu, Roquelaine, Babinet...).

En parallèle de la réquisition des logements vides, la municipalité doit empêcher la mise à la rue des habitant·e·s en prenant des arrêtés contre les expulsions de logement. Cette interdiction d'expulsion, certes limitée dans le temps peut tout de même tenir plusieurs mois, et par exemple prolonger la trêve hivernale (cela a été fait à Grenoble). Bien sûr, l'arrêté anti bivouac, mesure inique, doit être immédiatement retiré.

Au-delà de ces mesures d'urgence, pour résoudre durablement le problème du logement, il faut une politique de combat contre la spéculation immobilière et pour la construction de logements sociaux et très sociaux.

2) DAL 31 : QUELLES MESURES ALLEZ-VOUS PRENDRE POUR LIMITER L'INFLATION DES LOYERS ? COMPTÉZ-VOUS METTRE EN PLACE UN ENCADREMENT DES LOYERS ?

TOULOUSE ANTICAPITALISTE : PLAFONNER LES LOYERS, PRÉEMPTER ET MUNICIPALISER LE FONCIER POUR LUTTER CONTRE LA SPÉCULATION.

Les contraintes en vigueur sur l'encadrement de l'augmentation des loyers ne sont pas suffisantes. La première mesure nécessaire est donc le plafonnement des loyers, pour bloquer l'augmentation d'abord, puis les faire baisser.

Cependant, l'augmentation des loyers est aussi une conséquence de la spéculation immobilière et foncière. Pour limiter cette spéculation, nous comptons arrêter de vendre des bâtiments publics. Au contraire il faut utiliser le PLU et le droit de préemption pour empêcher les projets spéculatifs, faire baisser les valeurs immobilières et municipaliser le foncier. Stopper les politiques de gentrification et d'épuration sociale permettra aussi de mettre un frein à l'augmentation des prix et des loyers.

3) DAL 31 : AU NIVEAU DE LA MUNICIPALITE DE TOULOUSE (HORS METROPOLE DONC), COMMENT SOUHAITEZ-VOUS VOUS INVESTIR DANS LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET TRÈS SOCIAUX ?

TOULOUSE ANTICAPITALISTE : CONSTRUIRE PLUS DE LOGEMENTS SOCIAUX, EN PRIORITÉ DES LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX, DE MEILLEURE QUALITÉ. DONNER LE POUVOIR DE CONTRÔLE DE DÉCISION AUX LOCATAIRES ET LEURS ASSOCIATIONS.

Il faut construire davantage de logements sociaux et en priorité des logements très sociaux pour faire nettement mieux que les 25 % imposés par la loi SRU (qui est un plancher, pas un plafond, comme le croient certain·e·s élu·e·s).

La quantité ne suffit pas, nous voulons agir sur la qualité aussi. Les promoteurs et grands groupes du BTP construisent des bâtiments de mauvaise qualité pour les vendre immédiatement sans se préoccuper des malfaçons et de la durabilité de leurs constructions. Une mairie au service de la

population doit imposer les normes écologiques les plus strictes et reprendre la main sur les constructions, avec les offices publics et les bailleurs sociaux mis. Ceux-ci doivent être placés sous le contrôle des locataires et de leurs associations qui doivent avoir un pouvoir de décision sur leur propre habitat.

4) DAL 31 : QUELLE SERA VOTRE INITIATIVE POUR AIDER LES HABITANT·E·S CONFRONTÉ·E·S A L'INSALUBRITÉ DES LOGEMENTS, A LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE OU AUX NUISANCES SONORES ?

TOULOUSE ANTICAPITALISTE : INTERDIRE LES COUPURES D'ÉNERGIE ET D'EAU. DÉVELOPPER LE SCHS POUR IMPOSER LES TRAVAUX DE RÉPARATION DES BÂTIMENTS AUX PROPRIÉTAIRES.

Le SCHS (Service Communal d'Hygiène et de Santé) de Toulouse ne dispose pas des forces de travail suffisantes pour étudier l'ensemble du parc immobilier Toulousain ayant fait appel à leurs services. De ce fait, l'absence d'isolation, la présence d'animaux nuisibles (rats, insectes...), le froid, les nuisances sonores... étant devenus trop fréquents à Toulouse, les agents ne déterminent pas ces appartements comme insalubres. Il faut renforcer les effectifs du SCHS et hausser le niveau d'exigence de la salubrité. 1 logement sur 20 est déclaré insalubre à Toulouse (5%) pourtant, si certains facteurs supplémentaires et non des moindres étaient pris en compte, les chiffres augmenteraient notablement. Le maire porte la responsabilité de la salubrité dans sa ville. La mairie peut, et doit, sur sa commune, compte-tenu de l'inaction du propriétaire (extrêmement fréquente) prescrire la réparation des bâtiments ou édifices quelconques lorsque leurs états menacent de s'effondrer ou constituent un danger pour les habitant.e.s.

L'insalubrité et la précarité énergétique s'entretiennent l'une l'autre et il faut combattre les deux de front. La mairie doit prendre des arrêtés contre les coupures d'énergie (elle en a le pouvoir). Toulouse Anticapitaliste porte également la perspective de la gratuité des premiers kWh et des premiers mètres cube d'eau pour garantir le minimum vital à tout.e.s.

5) DAL 31 : QUE COMPTÉZ-VOUS FAIRE POUR LIMITER L'IMPACT D'AIRBNB & CO SUR LE PARC LOCATIF ?

TOULOUSE ANTICAPITALISTE : CONTRÔLER LES ANNONCES AIRBNB, INTERDIRE LES LOCATIONS AIRBNB AU-DELA DE 120 NUITÉES PAR ANNÉE.

Les logements Toulousains ne doivent pas être remplacés par des « hôtels clandestins » dédiés aux touristes. Il faut mettre en place une licence pour obliger les loueurs d'Airbnb à :

- S'enregistrer en mairie,
- Payer la taxe de séjour,
- Limiter le nombre de nuitées à 120 jours par an (sous peine d'amende de 50 000 euros).
- Créer un service municipal de contrôle des annonces sur les sites comme l'a fait Barcelone qui a réussi à contraindre Airbnb de respecter ses règles.